



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2022/95

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Institutions et vie
politique

SOUS DOMAINE :
Intercommunalité

OBJET :
**Modification des
statuts du SIVOM
Narbonne rural**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCATION CM
EN DATE DU
02/12/2022

AFFICHAGE EN DATE
DU 02/12/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2022.
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, Mme TIXIER Sandrine, M. BERTO David, Mme
GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, M. COMBES Romain,
Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET Jean-Marc, M. ROQUES Alain, M. PARDO
Franck, Mme BOULANGER Patricia, Mme AZEVEDO Murielle, M. BORSNAK
Philippe, Mme REY Céline, Mme ALVAREZ Nathalie, M. GUIJARRO Tristan, M.
MAUGARD Martial, M. POCIELLO Jacques, M. BENAVENT Jean-Manuel, M.
MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, Mme BOUCAUX Gaëlle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Mme PEROZENI Denise.
M. CRESTEY Olivier, procuration à M. PARDO Franck.
Mme LESCURE Virginie, procuration à Mme GONNOT Betty.
Mme DONAT Laura, procuration à Mme MEILLIERE Peggy.

Rapporteur : Mme MEILLERE

Mme MEILLIERE indique aux membres du Conseil municipal que le SIVOM
Narbonne Rural a par délibération du 19/10/2022 décidé de modifier les statuts du
syndicat.
Il appartient à chaque conseil municipal de se prononcer sur cette modification.

Les nouveaux statuts prévoient que les contributions de chaque commune sont
fiscalisées avec la possibilité pour chaque commune de refuser cette fiscalisation :
dans ce cas la quote-part de la commune sera versée par une contribution prévue à
son budget (chapitre 65).

Les statuts sont également actualisés pour supprimer une compétence optionnelle
qui n'existe plus (contrat temps libre).

Vu la délibération du 19 octobre 2022 du SIVOM Narbonne rural relative à la
modification des statuts du Syndicat,
Considérant que cette modification des statuts permet aux communes d'arbitrer
entre fiscalisation et contribution,
Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 29/11/2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Approuve le projet de modification des statuts du SIVOM Narbonne rural.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document d'ordre administratif ou financier
relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 011-211101167-20221208-2022_95-DE

Berger
Levrault

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 1 (Mme AZEVEDO Murielle)

Le Secrétaire

Alain ROQUES



Le Maire,

Grégory DELFOUR